



17è TOURNOI INTERNATIONAL de Tennis de Table

Samedi 7 et Dimanche 8 juin 2025

Gymnase Milon et Salle Spécifique H. BARTLET
4, rue Gustave Flaubert - 76120 GRAND QUEVILLY

- 12 tableaux sur 24 tables
- Inscription via le [HelloAsso](#)

Journées	Tableaux	Séries	Horaires	Montant des engagements	Nb engagé(e)s	Nb poules	Tableau des récompenses								T O T A U X
							1	2	3	4	5	6	7	8	
Samedi 7 juin 2025	A	Inf ou égal à 1699	9H 00	8 €	60	20 p 3	120	60	30	30	15	15	15	15	300 €
	B	Inf ou égal à 1899	10H15	8 €	60	20 p 3	160	80	40	40	25	25	25	25	420 €
	C	Inf ou égal à n° 500	11H 30	11 €	60	20 p 3	200	100	50	50	25	25	25	25	500 €
	D	Inf ou égal à n° 151	13H 00	11 €	60	20 p 3	250	125	60	60	30	30	30	30	615 €
	E	TTS Dames	15H 15	8 €	60	20 p 3	400	200	100	100	40	40	40	40	960 €
	F	OPEN	14H 15	11 €	60	20 p 3	600	350	200	200	80	80	80	80	1 670 €
Dimanche 8 juin 2025	G	500 à 799	9H 00	8 €	60	20 p 3	40	20	10	10	BA	BA	BA	BA	80 €
	H	800 à 1299	10H 15	8 €	60	20 p 3	80	40	20	20	15	15	15	15	220 €
	I	500 à 1099	11H 30	8 €	60	20 p 3	60	30	20	20	15	15	15	15	190 €
	J	500 à 1499	12H 45	8 €	60	20 p 3	100	50	25	25	15	15	15	15	260 €
	K	800 à 1699	14H 00	8 €	60	20 p 3	120	60	30	30	15	15	15	15	300 €
	L	Handicap	15H 00	6 €	64		120	Tout pour le Vainqueur !!!							
							Total récompenses								5 635 €

RÈGLEMENT

Article 1

La Section Tennis de Table de l'Amicale Laïque Césaire Levillain organise les samedi 7 et dimanche 8 juin 2025 son 17^e Tournoi International dans les salles MILON et BARTLET à 76120 GRAND QUEVILLY. Ce tournoi se déroulera sur 24 tables de compétition avec balles blanches (Cf. Art 17) agréées I.T.T.F.

(prévoir une tenue vestimentaire en conséquence).

Les aires de jeu seront aux dimensions de 10 m x 5,50 m minimum.

Article 2

Ce Tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s à l'I.T.T.F (licence compétition).

Homologation N° 2176/ 2024-1

du 02 avril 2025

Article 3

Cette épreuve comprend les tableaux référencés dans l'encadré ci-contre qui reprend également le montant des engagements ainsi que les récompenses attribuées. La remise de ces dernières, pour les quatre premiers, s'effectuera à l'issue des finales. Les tableaux étant limités, les engagements, **accompagnés du règlement par chèque**, seront enregistrés dans l'ordre de réception. Les engagements du tableau L seront complétés sur place le jour de la compétition. Pour les rencontres des samedi et dimanche, **à l'exception du tableau L**, tous les tableaux se joueront en poules de trois. Dans chaque tableau, les deux premiers de chaque poule entreront dans un T.E.D.

Le tableau L, limité à 64 joueurs (ses), se jouera de la manière suivante : 2 pts par classement avec un maximum de 22 pts et en oubliant le plus bas classement, en élimination directe.

LA PARTIE UNIQUE se jouera en 33 points avec « Balle en Or » si 32-32..(1 seul temps mort autorisé)

Les Poussins ne peuvent participer à ce tournoi.

Les récompenses pour le tableau **E** (TTS Dames) seront fonction du nombre d'inscrites et si inférieure à 6 personnes, seules les 3 premières percevront leurs primes qui seront divisées par 2.

Dans ce cas, la place de 3 - 4 sera jouée.

Article 4

Les récompenses remises le seront définitivement (voir tableau joint pour les valeurs). **Tout participant n'honorant pas sa qualification lors d'une phase finale ne pourra obtenir de récompense.**

Article 5

Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 6

Le perdant de chaque partie devra obligatoirement arbitrer la partie suivante sous peine d'exclusion aux tableaux dans lesquels il serait encore engagé et de la non remise de récompenses.

Article 7

« En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202.2 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

Article 8

Les engagements accompagnés des droits de participation doivent impérativement parvenir au plus tard le vendredi 06 Juin 2025 à 19h (aucune inscription ne sera prise après cette date)

Article 9

Un participant ne pourra pas s'inscrire, dans plus de 2 tableaux le Samedi et dans plus de 2 tableaux + Handicap le Dimanche.

Article 10

Le Juge-Arbitre de ce tournoi sera M. Gaëtan GOUBERT (J.A.N) assisté de M. Marc DUPUY (J.A.3) et Jean DESPY (J.A.2). Leurs décisions seront sans appel en cas de litiges ou réclamations. Ce tournoi étant réalisé sous l'égide de la F.F. T.T. il sera fait la stricte application des règlements de cette dernière. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le Juge-Arbitre, en accord avec les organisateurs.

Article 11

Les pointages seront clos, sans aucun recours, 30 min avant l'horaire du début de chaque tableau
s'ensuivra le tirage au sort public qui aura lieu sur place, de façon automatisée par SPID. sous la direction de M. Gaëtan GOUBERT Juge Arbitre officiel du Tournoi. Le placement des joueurs dans les poules se fera selon le serpent en respectant l'article | 302 du chapitre 3 des règlements sportifs. L'article I 305 sera aussi respecté pour le tirage au sort lors de la mise en place des deux qualifiés de poules dans les tableaux à élimination directe.

Article 12

Les paiements sur place seront majorés de 1 € par tableau joué (excepté le Handicap)

Chaque joueur inscrit devra se taire pointer et finaliser le montant de son encaissement à la table de pointage 30 minutes avant le début de son tableau sous peine d'exclusion.

Article 13

Le forfait sera prononcé pour tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après un second Un joueur absent lors de son 1er tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Article 14

Le fait de s'engager implique à chaque participant l'acceptation du présent règlement ainsi que du règlement intérieur du gymnase. La tenue sportive est exigée

Article 15

L'organisation décline toute responsabilité contre le vol de matériel ou de blessures de joueuses, de joueurs, de spectateurs ou d'accompagnateurs.

Article 16

Les classements considérés (en points) seront ceux fournis par la F.F.T.T. pour la 2^e phase de la saison

Présentation de la licence ou du certificat médical obligatoire

Pour les tableaux E et F les classements mondiaux seront pris en compte si nécessaire

Article 17

Le matériel utilisé par les participants devra être homologué par l'I.T.T.F.

Les balles plastiques « blanches » utilisées seront fournies par les joueurs

Article 18

Le tournoi ne sera pas interrompu. Une buvette sera à la disposition de tous pour les 2 journées (boissons chaudes et froides, pâtisseries et sandwiches, dont le spécial crudités, croque-monsieur et fruits frais).

Article 19

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer ou de modifier un tableau en cas de participation insuffisante à celui-ci. (inférieur à 4 poules)

